AR PREFECTURE
016-200054047-20190627-2019_06_27_06-DE
Reçu le 03/07/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Excusés-Absents : 11
Délégations : 05

Date de Convocation:
19 juin 2019

Date d'affichage :
19 juin 2019

Le 27 juin deux mil dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 juin 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s:
M. GERMANEAU Gilbert, M. GAULTIER Emmanuel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DEMONT Jean-Michel, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VIGNAUD Christine

Délégations :
M. GAULTIER Emmanuel à M. PONTCHARRAUD Michel, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. GANTHEIL Robert à Mme VILLEDARY Véronique, M. GOWLAND James à M. GUINOT Jean François, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2019/06/27
N°06

6 - Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un agent communal au Centre Socio-Culturel du Confolentais

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de Confolens et le Centre Socio-Culturel du Confolentais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un E.T.A.P.S. au bénéfice du Centre Socio-Culturel du Confolentais.

- Autorise M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 8 Juillet 2019 jusqu'au 9 Août 2019.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 2 juillet 2019

MAIRIE DE CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens